



Les PEP 91
Inspection académique
91012 EVRY Cedex
Tél. 01.69.11.23.83 - Fax. 01.60.86.16.36
E-mail : lespep91@lespep.org

Assemblée Générale
Mercredi 30 juin 2010

LES COMPTES ANNUELS
Exercice 2009

COMPTE DE RESULTAT 2009 de L'AD PEP 91

	2009	2008
Produits d'exploitation		
Production de services	2 100 107,73	2 278 480,36
Produits de la tarification	7 116 904,31	6 904 435,03
Participations diverses	0,00	348,50
Montant net du chiffre d'activités	9 217 012,04	9 183 263,89
Subventions d'exploitation	311 768,26	232 588,31
Reprises sur provisions et amortissements	218 836,26	341 454,56
Report des ressources non utilisées	0,00	13 612,53
Transferts de charges et autres produits	195 808,52	211 200,39
Total (I) des produits d'exploitation	9 943 425,08	9 982 119,68
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	3 380 671,90	3 369 006,28
Impôts, taxes et versements assimilés	471 279,46	419 423,28
Salaires et charges sociales	5 710 732,02	5 341 989,03
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	222 799,14	163 439,97
<i>sur immobilisations : dotations aux provisions</i>	1 900,00	0,00
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	1 954,75	3 315,01
<i>pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	274 817,32	252 264,37
Engagements à réaliser sur ressources affectées	34 599,67	0,00
Autres charges	95 835,51	56 454,67
Total (II) des charges d'exploitation	10 194 589,77	9 605 892,61
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-251 164,69	376 227,07
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	115,02	35,25
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	20 678,31	55 715,80
Total (III) des produits financiers	20 793,33	55 751,05
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	10 542,68	616,95
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Total (IV) des charges financières	10 542,68	616,95
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	10 250,65	55 134,10
3. RÉSULTAT COURANT (I - II + III - IV)	-240 914,04	431 361,17
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0,00	100,00
Sur opérations en capital	53 724,90	19 058,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	65 254,00
Total (V) des produits exceptionnels	53 724,90	84 412,00
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital	0,00	283,88
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	69 754,00
Total (VI) des charges exceptionnelles	0,00	70 037,88
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	53 724,90	14 374,12
TOTAL DES PRODUITS (I+III+IV)	10 017 943,31	10 122 282,73
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	10 205 132,45	9 676 547,44
EXCEDENT		445 735,29
DEFICIT	-187 189,14	

BILAN 2009 de l'AD PEP 91

ACTIF	BRUT	AMORT. OU PROV.	NET AU 31/12/2009	NET AU 31/12/2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	71 824,68	68 811,91	3 012,77	3 449,09
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	11 738,57	0,00	11 738,57	11 738,57
Bâtiments et A.A.I.	378 591,57	86 059,11	292 532,46	76 976,87
Matériels d'exploitation	254 835,74	207 111,82	47 723,92	27 253,50
Installations et agencements	522 919,98	373 474,79	149 445,19	153 519,34
Matériel de transport	583 302,06	385 970,37	197 331,69	109 511,44
Mat. de bureau et informatique, mobilier	742 444,85	615 666,91	126 777,94	123 135,17
Investissements TA	265 705,95	215 577,53	50 128,42	73 677,31
Avances versées sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	66 652,17
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêts construction	15 090,99	0,00	15 090,99	15 090,99
Autres immobilisations financières	21 314,81	0,00	21 314,81	22 525,07
TOTAL I	2 867 769,20	1 952 672,44	915 096,76	683 529,52
ACTIF CIRCULANT				
Créances usagers	1 030 177,54	2 137,17	1 028 040,37	636 198,72
Autres créances de fonctionnement	179 589,89	0,00	179 589,89	89 990,89
Placements	0,00	0,00	0,00	1 399 880,78
Banques	1 409 974,89	0,00	1 409 974,89	48 268,75
Caisses	1 478,26	0,00	1 478,26	1 522,89
Charges constatées d'avance	147 040,00	0,00	147 040,00	138 646,59
TOTAL II	2 768 260,58	2 137,17	2 766 123,41	2 314 508,62
TOTAL GENERAL	5 636 029,78	1 954 809,61	3 681 220,17	2 998 038,14

PASSIF	AU 31/12/2009	AU 31/12/2008
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	61 646,75	61 646,75
Report à nouveau	189 379,52	120 996,33
Réserves	200 000,00	200 000,00
Résultats propres de l'exercice	749,95	63 807,19
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise	22 358,42	22 358,42
Réserves (SMS)	1 092 197,71	1 041 946,93
Subventions d'investissement	317 051,28	81 416,38
Dépenses inopposables au financeur	-708 778,38	-680 712,38
Report à nouveau ss contrôle du tiers financeur	-13 600,85	-350 471,17
Résultats sous contrôle du tiers financeur	-187 939,09	381 928,10
Différences sur réalisation d'actifs	118 062,54	116 162,54
TOTAL I	1 091 127,85	1 059 079,09
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	647 836,91	575 323,26
TOTAL II	647 836,91	575 323,26
FONDS DEDIES		
Engagements sur subventions	34 599,67	0,00
Aide du financeur à la RTT	75 261,00	75 261,00
TOTAL III	109 860,67	75 261,00
DETTES		
Emprunts et dettes financières	394 118,73	9 778,71
Fournisseurs	327 740,19	339 255,60
Dettes fiscales et sociales	830 748,45	741 293,50
Autres dettes de fonctionnement	263 883,90	196 761,52
Produits constatés d'avance	15 903,47	1 285,46
TOTAL IV	1 832 394,74	1 288 374,79
TOTAL GENERAL	3 681 220,17	2 998 038,14



La solidarité en action

Les PEP 91
Inspection académique
91012 EVRY Cedex
Tél. 01.69.11.23.83 - Fax. 01.60.86.16.36
E-mail : lespep91@lespep.org

AD PEP 91

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition des résultats de l'exercice, dont le total est de 3.681.220,17 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le montant net du chiffre d'activités est de 9.217.012,04 euros, et dégageant un déficit de 187.189,14 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. MODES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Hypothèses de base

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan comptable général 2005.

1.2 Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros.

1.3 Règles générales de présentation des comptes

L'Association se conforme aux dispositions de l'article 432-1 du Code de commerce, adapté par le règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable (« plan comptable des associations et fondations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux privés »), précisé par l'avis n°2007-04 du CNC du 4 mai 2007 et spécifié par l'arrêté du 12 décembre 2007 (paru au J.O. du 20 décembre), ainsi que des règlements du Comité de la réglementation comptable, relatifs aux modifications apportées au plan comptable général 1999, applicables à la clôture de l'exercice.

II. METHODES GENERALES

2.1. Présentation des comptes

L'association est régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Outre son siège social et son service Enfance/Jeunesse, elle intègre une Direction générale et six établissements qui relèvent du secteur médico-social et dont les recettes résultent de la détermination de prix de journées :

1. acceptés par la DDASS de l'Essonne et par la CRAMIF pour les établissements suivants :
 - ✍ le CMPP - 42, rue Marx Dormoy - 91300 MASSY
 - ✍ l'IME « André Nouaille » - 45, rue de Vilgénis - 91300 MASSY
 - ✍ le SESSAD Ferme de Courtabeuf - 19, avenue des Indes - 91940 LES ULIS
 - ✍ l'IMPro « Roger Lecherbonnier » - 37, rue Jacques Duclos - 91120 PALAISEAU
 - ✍ le SESSAD « Arlette Favé » - 11, avenue Carlet - 91380 CHILLY-MAZARIN
2. acceptés par le Conseil Général de l'Essonne pour l'établissement suivant :
 - ✍ Hurepoix Multiservices - 24, rue Denis Papin - 91240 ST MICHEL SUR ORGE

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais d'installation, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2.3. Amortissements des immobilisations

Il est fait application des nouvelles règles comptables sur les amortissements. Les durées d'amortissement des biens non décomposables ont été conservées en fonction des durées d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

La méthode par composants est appliquée sur le bâtiment dont l'Association est propriétaire.

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'usage des biens.

<i>Intitulé</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Logiciels	1 à 3 ans
Bâtiments et leurs composants	15 à 30 ans
Matériel d'exploitation	5 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III. CHANGEMENT DE METHODES

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IV. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	70 872,07	952,61	0,00	71 824,68
Immobilisations corporelles	2 358 025,04	438 166,34	36 652,66	2 759 538,72
Immobilisations financières	37 616,06	5 587,71	6 797,97	36 405,80
TOTAL	2 466 513,17	444 706,66	43 450,63	2 867 769,20
<i>Dont établissements</i>	<i>2 176 201,56</i>	<i>437 159,93</i>	<i>32 355,11</i>	<i>2 581 006,38</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>290 311,61</i>	<i>7 546,73</i>	<i>11 095,52</i>	<i>286 762,82</i>

Les augmentations significatives des immobilisations sont générées :

1. par des achats non subventionnés :

- ✍ de matériel de transport (91.354,70 euros), principalement : un minicar à l'IME André Nouaille pour 56.092,40 euros, une Renault Scenic à Hurepoix Multi-Services pour 19.035,00 euros et une Renault Twingo au SESSAD Arlette Favé pour 8.872,50 euros.
- ✍ de matériel de bureau et informatique (24.365,30 euros) dont un copieur couleur au Service Enfance Jeunesse pour 7.533,60 euros, ainsi que du matériel informatique à l'IME André Nouaille et au CMPP de Massy.
- ✍ d'installations diverses (20.395,37 euros), principalement au CMPP de Massy (rénovation de bureaux) et au SESSAD Ferme de Courtabeuf (rénovation des sols et de l'électricité).
- ✍ de matériels pédagogiques et d'équipements (14.968,36 euros), principalement à l'IMPRO de Palaiseau (sono, mono-brosse et auto-laveuse).

2. par des achats financés par des subventions :

A Hurepoix Multi-Services :

- ✍ aménagements de construction sur sol d'autrui pour 243.382,85 euros qui correspondent aux travaux d'aménagement et de mise en conformité du local situé à Saint-Michel-sur-Orge. Sur cette somme, 66.652,17 euros figuraient en « immobilisations en cours » au 31 décembre 2008.
- ✍ matériel de transport pour 62.154,68 euros, correspondant à un camion bâché et à un « combi master » 9 places.
- ✍ matériels pour 19.869,57 euros qui correspondent à de l'outillage pour les services « espaces verts » et « maintenance hygiène » des locaux, ainsi que du matériel pour la cuisine.
- ✍ mobilier de bureau pour 10.479,48 euros.
- ✍ matériel de bureau pour 8.372 euros.
- ✍ installation téléphonique pour 3.107,60 euros.

Les sorties d'immobilisations correspondent principalement à :

- ✍ des mises au rebut, au CMPP, d'installations générales (4.008,01 euros) et de matériels (12.639,27 euros) : matériel informatique et copieur hors service.
- ✍ des reprises correspondant à la vente de véhicule totalement amorti au SESSAD Arlette Favé (8.290,00 euros) ainsi qu'au service Enfance Jeunesse (10.714,39 euros). Ces deux véhicules ont été repris respectivement pour 1.900,00 euros et pour 2.500,00 euros.

V. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	67 422,98	1 388,93	0,00	68 811,91
Immobilisations corporelles	1 715 560,67	204 952,52	36 652,66	1 883 860,53
TOTAL	1 782 983,65	206 341,45	36 652,66	1 952 672,44
<i>Dont établissements</i>	<i>1 596 403,40</i>	<i>190 247,78</i>	<i>25 938,27</i>	<i>1 760 712,91</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>186 580,25</i>	<i>16 093,67</i>	<i>10 714,39</i>	<i>191 959,53</i>

VI. COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

L'association n'a pas produit d'immobilisations pour elle-même.

VII. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Mouvements bruts Origine	A	B	C	D
	Subventions au début de l'exercice	Augmentations nouvelles subv. d'investissement	Diminutions solde des subv. d'investissement	Subventions cumulées à la fin de l'exercice
Subv. CR IDF	0,00	113 261,34	0,00	113 261,34
Subv. CG 91	0,00	171 698,46	0,00	171 698,46
Subv. Communes	39 222,99	0,00	0,00	39 222,99
Subv. Organismes privés	13 800,00	0,00	0,00	13 800,00
Subv. Taxe d'apprentissage	226 482,96	0,00	0,00	226 482,96
TOTAL	279 505,95	284 959,80	0,00	564 465,75

Les subventions reçues par Hurepoix Multi-Services au titre des équipements ont été comptabilisées dans le poste «subventions d'investissement» et rapportées au compte de résultat au prorata du montant des amortissements des travaux et des matériels financés.

L'IMPro a perçu pour 59.450,79 euros de taxe d'apprentissage en 2009 ; la taxe a financé exclusivement des charges consacrées à l'apprentissage (44.422,41 euros).

La quote-part des subventions d'investissement affectées en 2009 au compte de résultat se monte à 16.226,01 euros et se trouve en « produits exceptionnels sur opération de capital ».

Le solde de taxe d'apprentissage perçu et restant à affecter pour l'année 2009 s'élève à 15.028,38 euros.

La nature des soldes nets des subventions d'investissement (317.051,28 euros) restant à affecter au compte de résultat se décompose en :

- ✍ Conseil Régional IDF : 101.257,17 euros
- ✍ Conseil Général de l'Essonne : 155.302,20 euros
- ✍ Communes : 4.995,00 euros
- ✍ Organismes privés : 10.240,00 euros
- ✍ Taxe d'apprentissage : 45.256,91 euros

VIII. TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions cumulés à la fin de l'exercice
Provisions pour retraite	394 551,00	60 134,00	58 433,00	396 252,00
Provisions pour travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	51 371,37	0,00	51 371,37	0,00
Provisions pour charges	129 400,89	112 512,00	92 499,30	149 413,59
Provisions pour risques	0,00	102 171,32		102 171,32
Sous total	575 323,26	274 817,32	202 303,67	647 836,91
Dépréciation des créances	16 715,01	1 954,75	16 532,59	2 137,17
TOTAL	592 038,27	276 772,07	218 836,26	649 974,08
<i>Dont établissements</i>	<i>588 905,68</i>	<i>262 222,32</i>	<i>215 703,67</i>	<i>635 424,33</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>3 132,59</i>	<i>14 549,75</i>	<i>3 132,59</i>	<i>14 549,75</i>

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont calculés de manière statistique en retenant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans ;
- faible taux de remplacement du personnel permanent ;
- taux d'actualisation arrêté à 3,40% ;
- taux de progression des salaires plafonné à 2 %.

Le calcul des indemnités de départ en retraite tient compte des charges connexes aux salaires, arrondies à 56 %.

L'engagement global au titre des indemnités de départ à la retraite s'élève à 396.252,00 euros qui figurent dans le poste « provisions pour retraite ».

La diminution des **provisions pour litiges** concerne un litige prud'homal résolu en 2009 au CMPP.

Les provisions pour charges diverses concernent des crédits non reconductibles touchant à l'évaluation interne, la formation professionnelle et un contrat de professionnalisation.

Les autres provisions pour risques concernent des facturations de l'IMPro émises et encaissées entre 2007 et 2009 puis réclamées par la CPAM suite à des problèmes de notification d'orientation de la MDPH.

Les dépréciations des créances traduisent le risque de non recouvrement de facturations de séjours en centres de vacances encore dues par les familles au Service Enfance/Jeunesse.

IX. TABLEAU DES FONDS DEDIES

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Fonds dédiés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Fonds dédiés à la fin de l'exercice
Sur subvention de fonctionnement	0,00	34 599,67	0,00	34 599,67
Sur crédits non pérennes	0,00	0,00	0,00	0,00
Sur aides à la RTT	75 261,00	0,00	0,00	75 261,00
TOTAL	88 873,53	34 599,67	0,00	109 860,67

Les fonds dédiés sur aide à la RTT correspondent aux tableaux validés jadis par la DDASS. Leur évolution dépend de la seule décision du financeur.

X. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant Brut	Echéances		Dettes	Montant Brut	Echéances	
		- d'1 an	+ d'1 an			- d'1 an	+ 1 an
Prêts construction	15 090,99	0,00	15 090,99	Emprunts	394 118,73	229 734,38	164 384,35
Autres immobilisations financières	16 701,65	4 613,16	12 088,49	Fournisseurs	327 740,19	327 740,19	0,00
Autres créances de l'actif circulant				Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
- usagers	1 030 177,54	1 030 177,54	0,00	Dettes fiscales et sociales	830 748,45	830 748,45	0,00
- autres	179 589,89	179 589,89	0,00	Autres dettes	263 883,90	263 883,90	0,00
Charges constatées d'avance	147 040,00	147 040,00	0,00	Produits constatés d'avance	15 903,47	15 903,47	0,00
TOTAL	1 388 600,07	1 361 420,59	27 179,48	TOTAL	1 832 394,74	1 668 010,39	164 384,35

XI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'association ne détient pas de titres de filiales ou de participations au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce.

XII. DIRIGEANTS : REMUNERATIONS, AVANCES ET CREDITS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consenti aux dirigeants de l'association.

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont bénévoles et n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'année 2009.

XIII. METHODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

Les méthodes n'ont pas changé d'un exercice à l'autre.

XIV. COUT DE PRODUCTION DU STOCK

L'association ne détenait aucun stock au 31 décembre 2009.

XV. CHARGES CONSTATES D'AVANCE PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES.

1. Frais de premier établissement

Les dépenses hors investissement engagées pour permettre l'ouverture future de la structure Hurepoix Multi-Services, financée par le Conseil Général, et ont été constatées, au titre de frais de 1^{er} établissement, au poste « charges constatées d'avance » en 2008 (51.155,86 euros) et début 2009 (42.547,79 euros), l'établissement n'ayant ouvert ses portes que le 2 mars.

Après affectation d'une quote-part au compte de résultat, elles se montent à 77.245,96 euros au 31 décembre 2009.

2. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 69.794,04 euros qui se décomposent en :

- ✍ cotisations d'assurance pour 7.542,93 euros.
- ✍ contrats de maintenance pour 11.134,85 euros.
- ✍ loyers pour 11.666,90 euros.
- ✍ charges externes pour 16.725,99 euros (principalement IMPRo et Hurepoix).
- ✍ autres charges pour 22.723,37 euros (indemnités journalières de sécurité sociale à l'IMPRO Roger Lecherbonnier et au SESSAD Arlette Favé).

3. Produits à recevoir

Les produits à recevoir en fin d'exercice sont principalement constitués par :

- ✍ des factures à établir aux caisses d'assurance (463.625,40 euros) et aux usagers (3.496,00 euros).
- ✍ des remboursements de formation attendus pour 39.608,56 euros.
- ✍ des remboursements divers attendus pour 1.282,28 euros.
- ✍ des versements de subventions attendus pour 30.060,94 euros, principalement par Hurepoix MS.
- ✍ des créances sociales pour 47.257,34 euros.

XVI. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE CHARGES A PAYER SUR DETTES

1. Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 15.903,47 euros et ils représentent le solde :

- ✍ des subventions de taxe d'apprentissage restant à affecter par l'IMPro Roger Lecherbonnier (15.028,38 euros).
- ✍ des subventions d'organismes privés restant à affecter (173,54 euros).
- ✍ des subventions communales restant à affecter (701,55 euros).

2. Charges à payer sur dettes

Les charges à payer en fin d'exercice sont constituées par les rubriques :

- ✍ factures fournisseurs non parvenues pour 104.979,17 euros.
- ✍ dettes provisionnées pour congés à payer et charges connexes pour 330.220,00 euros.

- ✍ autres dettes sociales et fiscales pour 139.740,46 euros.
- ✍ charges à payer diverses pour 142.163,58 euros (dont 135.269,51 de loyers du CMPP attendus).

XVII. ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

Aucun engagement financier au 31 décembre 2009.

XVIII. ENGAGEMENT DE CREDIT-BAIL

Aucun contrat de crédit bail en cours au 31 décembre 2009.

XIX. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Aucune dette de l'association n'est garantie par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, etc.).

XX. ANALYSE DE RESULTAT

Le déficit global de 187.189,14 euros se décompose en :

- ✍ Résultat conventionné :
- 187.939,09 euros

- ✍ Résultat non conventionné :
+ 749,95 euros

Etablissement	Résultat comptable 2009
Direction Générale SMS	-15 079,46
CMPP	234 761,56
IME A.Nouaille	-211 972,44
SESSAD F. de Courtabeuf	11 477,64
IMPro R.Lecherbonnier	-190 921,88
SESSAD A.Favé	63 841,52
HUREPOIX Multi-Services	-19 408,42
Retraitement IDR/CP	3 812,00
Retraitement Fonds RTT IME	-62 008,67
Retraitements divers	-2 440,94
TOTAL CONVENTIONNE	-187 939,09

Etablissement	Résultat comptable 2009
Enfance Jeunesse	-4 215,89
Siège de l'association	4 965,84
TOTAL NON CONVENTIONNE	749,95

XXI. EFFECTIFS

La convention collective du 15 mars 1966 est appliquée à l'ensemble du personnel, à l'exception du personnel embauché pour les séjours de classes de découverte ou de centre de vacances pour lesquels la convention appliquée est celle de l'animation socioculturelle de 1989.

	conventionné	non conventionné	
En nombre	148	10	158
En ETP	125,43	9,40	134,83

Au 31/12/2009	Secteur		Total
	conventionné	non conventionné	
Fonctionnaires	18	1	19
Détachés	3	1	4
CCN 66	127	8	135
CCN 89	0	0	0
Total	148	10	158